

Plan Local d'Urbanisme intercommunal : le futur visage de Guingamp-Paimpol se dessine

Le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été présenté au conseil communautaire en septembre dernier. Découvrez ce document cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) lors d'une exposition itinérante du 5 novembre au 6 janvier.

Une exposition itinérante sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Les 7 panneaux de l'exposition itinérante présentent la démarche de construction du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, lancée en septembre 2017 par l'Agglomération. Les panneaux présentent : le diagnostic du territoire et le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Elle sera visible au siège de Guingamp-Paimpol Agglomération et dans les mairies suivantes du 4 novembre 2019 et le 6 janvier 2020.

Date	Lieu	Horaires
Du 5 au 9 novembre	Mairie de Guingamp	Lundi au Vendredi : 08h30-12h00 ; 13h30-17h30 Samedi : 08h30 - 12h00
Du 12 au 16 novembre	Mairie de Paimpol	Lundi au Vendredi : 09h00-12h30 ; 13h30-17h30 Samedi : 9h-12h
Du 18 au 23 novembre	Mairie de Pontrieux	Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 08h30-12h15 ; 13h30-17h30 Jeudi : 08h30-12h15 Samedi : 10h00-12h00
Du 26 au 30 novembre	Mairie de Bégard	Lundi - Mardi - Mercredi : 08h30-12h00 ; 13h30-17h30 Jeudi : 08h30-12h30 Vendredi : 08h30-12h30 ; 13h30-17h00 Samedi : 09h00-12h00
Du 3 au 7 décembre	Mairie de Louargat	Lundi au Vendredi : 09h00-12h00 ; 14h00-17h00 Samedi : 09h00-12h00
Du 10 au 14 décembre	Mairie de Callac	Lundi au Vendredi : 09h00-12h00 ; 14h00-17h00 Samedi : 09h00-12h00
Du 16 au 20 décembre	Mairie de Bourbriac	Lundi au Vendredi : 08h30-12h00 ; 13h30-17h30
Du 23 décembre au 6 janvier	Siège de l'Agglomération	Lundi au Vendredi : 09h00-12h00 ; 13h30-17h00

Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et le Programme d'Aménagement et de Développement Durable ?

L'adoption du Plan Local d'Urbanisme intercommunal permet de réfléchir de manière concertée à l'aménagement futur du territoire, à l'échelle des 57 communes de l'Agglomération. Il aboutira à un projet commun, sur un territoire commun à l'ensemble des habitants de l'Agglomération.

La seconde étape de la construction du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est le Programme de Développement et d'Aménagement Durable. Conçu avec l'ensemble des élus, de la population et des acteurs du territoire, il exprime une vision stratégique du développement de l'Agglomération à l'horizon 2030. Présenté en conseil communautaire en septembre 2019, c'est le cadre général à partir duquel seront définies les règles d'urbanisme de demain.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est organisé autour de 3 axes :

- Viser l'excellence environnementale, un atout majeur de valorisation et d'amélioration du cadre de vie
- Rendre l'Agglomération accueillante et innovante pour bien y vivre
- Planifier un aménagement cohérent, solidaire et audacieux

Un dossier de concertation dans chaque mairie

Un dossier de concertation est consultable dans l'ensemble des communes de l'Agglomération. Il intègre notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans son intégralité.

Le public peut exprimer son avis sur l'avancement du PLUi :

- dans le registre d'observations tenu à disposition dans chaque mairie,
- Par courrier adressé à l'Agglomération : Guingamp-Paimpol Agglomération, 11 rue de la Trinité, 22200 Guingamp,
- Par courriel : plui@guingamp-guingamp.bzh

En savoir plus sur le Plan Local d'Urbanisme sur le site de Guingamp-Paimpol Agglomération :

<https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/grands-projets/plan-local-durbanisme-intercommunal/>